

Séance du 30 avril 1975

- CV 54593 35. Chemin de la Vieille-Ecole, à l'artère, sans issue, partant de la route d'Aire-la-Ville (RC 74) à Pency-Dessous et menant aux gravières.
- CV 54607 36. La Vy-Creuse, à l'artère partant de la route du Mandement (RC 31), montant entre les vignes et aboutissant à la route de Peissy.
- CV 54617 37. Chemin de la Boverie (lieu-dit), à l'artère partant de la route du Mandement (RC 31) et aboutissant à la route de Pency-Dessus (pont sur voies CFF).
- CV 54623 38. Chemin du Bornalet, à l'artère partant de la route de Mandement (RC 31), sortie ouest du village de Satigny et aboutissant à la route de Peissy.
- CV 54640 39. Chemin de Merdisel (lieu-dit), à l'artère partant de la route d'Aire-la-Ville (RC 74), près du passage à niveau CFF et aboutissant à la jonction chemin de Pré-Sentil/chemin de Château-des-Bois en traversant le Nant d'Avril.
- CV 54498 40. Chemin des Framboises, à l'artère, sans issue, partant de la route de Bourdigny-Dessous en direction nord-ouest (hameau de Bourdigny-Dessous).
- 54668 41. Chemin du Paradis, à l'artère partant entre les vignes de la route de Peissy et aboutissant à la route de Chancy.
- CV 54674 42. Chemin des Courtines, à l'artère reliant au hameau de Bourdigny-Dessous, la route de Bourdigny à la route de Bourdigny-Dessous (rampe au sud-ouest du hameau).
43. Chemin VALESCA à la petite artère, sans issue, partant de la route du Mandement (RC 31) en direction sud-Est, près de la Boverie.

N.B. : Les numéros se réfèrent au plan de situation de ces artères.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er juin 1975.

Communiqué à :

Travaux 7 ex.
Police 1 ex.
chancellerie 1 ex.
cadastre 1 ex.
sautier 3 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halland